

GROUPIMO

**Société au capital de 1.325.876 Euros
Siège social : Immeuble Le Trident
12 avenue Louis Domergue
97200 FORT DE FRANCE**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU : à définir

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I. SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

A. Résultats 2023

Sur l'année 2023, le résultat net est déficitaire pour 371328 euros.

L'exercice a été correct s'agissant du résultat d'exploitation (+121639 €), le redressement entrepris a porté ses fruits et doit permettre de passer ces moments difficiles en attendant la reprise de l'activité immobilière.

Le résultat financier s'élève à -550153 €, le résultat exceptionnel est de +169867 €

B. Événements significatifs

(en k€)	2020	2021	2022	2023
Total du bilan	4 098	4 527	4 056	3 579
Total capitaux propres	2 165	2 718	2 573	2 202
Chiffre d'affaires net	1 041	1 375	1 164	1 129
Bénéfice ou Perte	636	753	55	(371)
Cours de l'action au 31 12 (1)	0.11	1.60	1.60	0.65
Nombre d'actions	12 970 760	1 325 876	1 325 876	1 325 876
Capitalisation boursière	1 426 784	2 121 401	2 121 401	861 819

(1) Les chiffres ont été adaptés pour prendre en compte la division du nominal intervenue en 2021

Transformation GROUIMO

Par AGE du 22 décembre 2023, les résolutions suivantes ont été adoptées :

- délégation de compétence au conseil d'administration afin de procéder au transfert des actions de la société aux négociations sur le marché libre "EURONEXT ACCESS"
- transformation de la société GROUIMO en Société par actions simplifiées
- résiliation du contrat du Commissaire aux comptes de la société MO3C
- résiliation du contrat du Commissaire aux comptes suppléant de la société ACJN
- résiliation du contrat de la société FINANCIERES D'UZES pour la tenue du registre des actions inscrites au nominatif
- résiliation du contrat de listing sponsor de la Société IN EXTENSO.

Commentaire

(Pour mémoire, depuis le 1^{er} Janvier 2013, Groupimo n'établit plus de comptes consolidés, les seuils obligatoires n'étant pas atteints)

2023 est une année qui, rétrospectivement, n'aura pas été une bonne année. Différents éléments ont rendu cet exercice globalement déficitaire. C'est principalement dans les filiales avec des activités de travaux et de contrats, mais aussi sur l'activité de syndic en Martinique, que les difficultés se sont concentrées, avec un certain impact sur les comptes de la holding.

Groupimo aura donc souffert de la crise covid a posteriori.

Le business model a été adapté très tôt sur 2023 pour prendre en compte ces réalités, dès lors qu'elles ont été officiellement connues. Différents aménagements dans la gouvernance ont été mis en œuvre.

Dans ce contexte, nous n'allons malheureusement pas pouvoir soumettre au vote de la prochaine assemblée générale un dividende.

1. Commentaire sur les métiers d'administration de Biens

Les métiers de l'administration de biens, activité récurrente du groupe, sont en baisse sur la période. L'atonie de l'appétence des bailleurs privés dans les Départements Français d'Amérique, pose toujours des soucis sur l'activité de gérance. Nous avons lancé ces derniers mois un modèle spécifique pour de la location moyenne durée (Im(n)p) qui nous l'espérons, répondra à l'attente de la clientèle. Il est à noter que les marchés de la Guadeloupe et de la Martinique sont très compliqués, alors que le marché de Guyane à Saint Laurent est lui beaucoup plus dynamique.

Syndic :

Nous avons été sévèrement attaqués sur l'activité de syndic sur les années antérieures et sur 2023. Nous avons remodelé l'équipe début 2024 et l'avons adapté à l'activité. 2024 devrait permettre l'inversion de la courbe, et comme précédemment, nous permettront de redévelopper l'activité sur des fondamentaux parfaitement maîtrisés.

2. Commentaire sur le métier de transaction

Le marché a été dur sur 2023 avec la hausse des taux sur le financement bancaire, et la fin des mandats de commercialisation d'importance.

Il reste vrai que l'immobilier est une valeur sûre que les investisseurs reconnaissent. Groupimo Le Marché de l'Immobilier reste en position efficace sur ce marché.

D. EXAMEN DES COMPTES SOCIAUX

En K€	2021	2022	2023
Chiffre d'affaires	1 375	1 164	1 129
Résultat d'exploitation	177	(115)	122
Résultat net	753	55	(371)
Actif immobilisé	1 978	2 124	1 808
Actif circulant	2 519	1 903	1 753
Capitaux Propres	2 718	2 573	2 202
Dettes	1 481	1 163	1 004

E. INFORMATION SUR LE DÉLAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS et CLIENT

En application de l'article D.441-4 du code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition à la date du 31 12 2023 du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance.

Voir tableau des dettes fournisseurs et clients annexe 2

II. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

A. Procédures en cours

EURONEXT

La société EURONEXT a assigné la société GROUPIMO devant le Tribunal de Commerce de Fort de France le 28 janvier 2020 pour le paiement d'un reliquat sur les abonnements annuels 2018 et 2019.

Le 19 novembre 2021, le Tribunal de Commerce de Fort de France a débouté la société EURONEXT de sa demande.

Le 6 janvier 2022, la société EURONEXT a interjeté appel du jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Fort de France.

L'affaire a été radiée du rôle de la cour d'appel de Fort de France le 20 avril 2023 afin de permettre aux parties de transiger. La réinscription de l'affaire au rôle a été ordonnée, la date de plaidoirie fixée au 17 novembre 2023.

ATAO

Le 28 mai 2021, la société GROUPIMO a procédé à l'acquisition de 100% des parts sociales de la société FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE pour un montant de 270.000 € dont 100.000 euros par l'intermédiaire d'un crédit vendeur sur 3 années.

Suite à une lettre d'observation fiscale de l'administration conduisant à un redressement de la filiale FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE pour des faits de gestion antérieurs à la cession des parts, la société GROUPIMO a proposé au vendeur une compensation, en application de la convention de garantie de passif, entre l'échéance du crédit vendeur 2023 et les sommes mises à la charges de FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE suite au redressement. Cette proposition est restée sans suite.

Le 24 mars 2023, la société ATAO a assigné la société GROUPIMO en paiement de la somme de 33 000€ tout en demandant la déchéance du terme du crédit vendeur.

Par ailleurs, la société GROUPIMO va certainement devoir actionner la garantie de passif pour un certain nombre d'irrégularités révélées depuis l'acquisition.

Un médiateur a été nommé par le tribunal et a entamé ses travaux.

INCIDENTS GREFFE

De très fâcheux "problèmes informatiques" des greffes de tribunaux de commerce de Martinique et de Guyane ont eu des conséquences extrêmement graves pour certaines de nos filiales (radiation, fermeture de comptes urssaf, fermetures de comptes banques, ..). Cela donne lieu aujourd'hui à des poursuites judiciaires, y compris sur le plan pénal, en demande pour les sociétés Comaphi et Fontenoy, et en défense pour un de nos dirigeants.

B. Principaux risques

1. Risques liés à la protection réglementaire et juridique

L'activité immobilière est soumise à un cadre réglementaire strict. Ce contexte réglementaire évolue régulièrement rendant les métiers plus complexes et exigeant de plus en plus de professionnalisme de la part des différents acteurs.

Groupimo a mis en place des process internes pour fournir à ses équipes les moyens de s'adapter rapidement à l'évolution de la réglementation.

La loi Hoguet, dans sa rédaction issue de la loi ALUR, soumet les professionnels de l'immobilier à une obligation de formation continue.

2. Risques de responsabilité et défaillance

La nature de l'activité de la Société la conduit à manipuler des fonds appartenant à des tiers pour un volume important ainsi qu'à gérer des situations de défaut de paiement pour ses clients qui peuvent se retourner contre elle ou ses filiales l'amenant à faire jouer sa responsabilité financière. Ces risques de responsabilité sont couverts de manière réglementaire par des assurances et garanties.

Les sociétés du Groupe sont par ailleurs couvertes ainsi que l'exige la réglementation par des assurances de responsabilité professionnelle qui garantissent tiers et clients contre les risques d'erreurs professionnelles.

Les processus de gestion centralisée mis en place permettent de suivre les encours clients et leur échéance en temps réel et de gérer les relances. Ces mêmes process sont utilisés pour la gestion de l'encours clients propre au groupe.

La typologie de la clientèle de GROUPEIMO est marquée par un fort éclatement, avec un encours moyen par client faible, ce qui limite le risque de défaillance.

Les filiales du Groupe ayant une activité immobilière étaient garanties par SMA BTP.

Le détail des garanties octroyées : voir tableau des garanties au 31 décembre 2023 , annexe 3

III- UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Néant

IV. EVÉNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

Filiales et participations :

La Société MADININA SYNDIC, dont la situation était irrémédiablement compromise en raison du non renouvellement des contrats de syndic a été placée en liquidation judiciaire le 19 février 2024.

Procédures judiciaire :

EURONEXT

En date du 30 janvier 2024, la Cour d'Appel de Fort de France a confirmé le jugement du TMC et condamné la société EURONEXT au paiement de la somme de 4000 € en application de l'article 700.

Malgré ce jugement, Euronext n'a toujours pas corrigé sa comptabilité.

Il n'existe plus, pour l'heure, de contentieux actif dans ce dossier, mais en l'état des relations, il est probable que la justice doive, à nouveau, se prononcer sur les demandes d'Euronext pour les années suivantes.

ACCENTYS (bailleur siège social)

Le 2 février 2024, GROUPIMO a saisi la commission départementale de conciliation des baux commerciaux pour lui soumettre le litige qui l'oppose à son bailleur, la société ACCENTYS, sur de nombreux sujets et dans le cadre d'un historique déjà bien rempli. Rappelons en effet que la Société ACCENTYS a déjà été condamnée à plusieurs reprises pour non exécution de ses obligations légales.

La société ACCENTYS a délivré de son côté, en date du 7 mars 2024, un commandement de payer avec clause résolutoire. Afin de contester ce commandement, GROUPIMO a dû assigner ACCENTYS devant le tribunal judiciaire pour demander entre autres, la nullité du commandement de payer, la régularisation des loyers, des charges, au titre des années 2021, 2022 et 2023, et d'autres sujets qui posent soucis dans le cadre de la location. Une médiation est en cours.

VI. EVOLUTION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société GROUPIMO a été contrainte de devoir refuser d'abonder aux appels de fonds de ses filiales non rentables en raison du contexte économique complexe caractérisé par une augmentation du coût de la matière première, une augmentation significative de créances clients ainsi que la perte de contrats.

Les sociétés CHECK IN, RÉSIDENCE DE LA BAIE, RENOVIMO, EXPERT'IM, VRP et ADMINIMO ont ainsi dû se placer en liquidation judiciaire.

La société GROUIMO a pris des dispositions pour adapter les effectifs, tant de la holding que de ses filiales, aux nouvelles conditions de marché, y compris et surtout sur les fonctions de back et middle office avec une réduction drastique des dépenses.

Toutes ces mesures permettent à GROUIMO de stabiliser son positionnement, et retrouver prochainement la voie de la croissance interne.

Depuis le 1er avril 2023, l'activité de diagnostic, travaux et d'expertise immobilière est assurée par la société AADIAGS.

La société GROUIMO a fait l'acquisition des parts sociales de la SARL APPARTIMO le 4 juillet 2023 dans le but d'amorcer notre mutation vers une structure d'investissement foncier avec l'acquisition de biens immobiliers.

Par AG du 25 octobre 2023, il a été décidé de prononcer la dissolution sans liquidation de la société SUPIMO par transfert universel de patrimoine au bénéfice de la société GROUIMO.

VII. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé aux états financiers de GROUIMO S.A.

A. Prises de participations

La société AADIAGS détenue à 100% par la société GROUIMO a été créée au en avril 2023.

La société GROUIMO a racheté en juillet 2023, 100% des parts sociales de la société APPARTIMO.

B. Prises de contrôle

Néant

VIII. CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Néant

IX. INFORMATION SUR LA DÉTENTION DU CAPITAL

En application de l'article L233-13 du Code de commerce nous vous informons qu'aucune cession n'a été constatée.

- Monsieur Stéphane PLAISSY né le 4 janvier 1969 à Paris 75018, de nationalité Française, demeurant à Le Robert 97231 Pointe la Rose détenait une participation indirecte de plus de 1/4 du capital social de la société Groupimo au 31 décembre 2023 ;

- Monsieur Philippe KAULT né le 12 octobre 1965 à Blois (41), de nationalité française, demeurant 49, rue Henri Barbusse 92190 MEUDON détenait une participation directe de plus de 1/5 du capital social de la société Groupimo au 31 décembre 2023 ;

-Monsieur Didier NICOLAI-GUERIN, né le 26 mars 1969 à Paris 75016, de nationalité française, demeurant à Fort de France, 16 Route des Rochers détenait une participation directe de plus de 1/5 du capital social de la société Groupimo au 31 décembre 2023

X. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2023

La proportion du capital détenue par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées s'élève à plus de 3.02% (soit 40098 titres détenus par les salariés) du capital social

XI. AFFECTATION DU RÉSULTAT

A. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de de l'exercice s'élevant à (371 328) euros de la manière suivante :

Distribution de dividendes : 0 euros

Réserve légale : 0 euro

Report à nouveau : (371 328) euros

Si vous suivez notre proposition, le compte report à nouveau s'élèverait à 743 249 euros.

B. Distribution de dividendes

Le dividende unitaire est donc de 0 euros.

Le dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2 ° de l'article 158-3 du Code général des impôts. Nous vous rappelons que la loi de finance 2008 a modifié l'imposition des dividendes versés aux personnes physiques. Désormais, celles-ci ont la possibilité d'opter pour un prélèvement forfaitaire libératoire de 21% (article 117 quater du Code Général des Impôts) au lieu d'être soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, en notifiant par écrit leur décision à la société avant la mise en paiement des dividendes.

En cas d'option pour le prélèvement libératoire de 21%, la totalité des dividendes perçus est, d'une part exclue du bénéfice de l'abattement de 40% et de l'abattement fixe annuel et d'autre part, n'ouvre pas droit au crédit d'impôt plafonné à 115 euros ou 230 euros selon la situation de famille. En outre, le bénéfice de la déduction du revenu imposable de la quote-part de CSG déductible (5,80%) est perdu.

C. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

EXERCICES	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2022	0€		
2021	199 942€		
2020	200 000€		

XII. DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons qu'aucune dépense et charge visées à l'article 39-4 de ce Code n'a été engagée par la société au cours de l'exercice écoulé.

XIII. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

A. Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article R 225-83 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Voir : Liste Mandats GROUPIMO 2023 annexe 4

B. Situation des mandats des administrateurs

Nous indiquons au conseil que la durée des mandats d'administrateurs de :

- Monsieur Philippe KAULT né le 12 octobre 1965 à Blois (41), de nationalité française, demeurant à MEUDON 92190, 49 rue Henri Barbusse.
- Monsieur Didier NICOLAI-GUERIN, né le 26 mars 1969 à Paris 75016, de nationalité française, demeurant à Fort de France 97200, 16 Route des Rochers.
- Monsieur Stéphane PLAISSY, né le 4 janvier 1969 à Paris 75018, de nationalité Française, demeurant à Le Robert 97231 pointe la Rose.

Expirent le 27 juin 2024.

XIV. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX :

Conformément aux dispositions de l'article L22-10-8 nous vous rendons compte de la rémunération totale (éléments fixes, variables, et exceptionnels) y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, ainsi que les critères en fonction desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis.

		Salaires	Rémunération d'administrateur	Indemnité de Gérance	Avantage en nature	TOTAL
Stéphane Plaissy	Président					
	Directeur Général Délégué	0	58 026		0	58 026
Didier Nicolai	Directeur Général Délégué	0	48 355		0	48 355
Philippe Kault	Directeur Général Délégué	0	0		0	0
Stide Tadi***	Directeur Général Adjoint	24 650			0	24 650

Nous vous indiquons également les engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

XV. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La Selarl MO3C représentée par Monsieur Marc Olivier Caffier est Commissaire aux Comptes titulaire, et la Sarl A.C.F est Commissaire aux comptes suppléant de la société GROUPIMO. Ces contrats ont été résiliés par décision d'AGE du 22 décembre 2023.

XVI. AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

Conformément aux dispositions des articles L 225-35 et R225-28 du Code de commerce et, le Conseil d'administration a autorisé :

Aucun engagement de la nature de ceux visés aux articles L225-35 et R225-28 du code de commerce n'a été souscrit au cours de l'année 2023.

XVII. Rapport sur les procédures et contrôle interne 2023~~2~~

Conformément aux dispositions des articles L225-37 du Code de Commerce, nous vous rendons comptes aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- de l'étendue des pouvoirs du Président Directeur Général.

Le Conseil d'administration et le Président Directeur Général ont mis en place des mesures d'amélioration des procédures de contrôle des activités de la Société au cours du présent exercice, qui devront trouver leur pleine efficacité durant l'exercice.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration – Gouvernement d'entreprise

1.1. Répartition du capital de la Société

Selon le tableau de répartition de l'actionnariat joint, au 31 décembre 2023 (annexe 5).

1.2. Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration est composé de 3 membres :

- *Monsieur Philippe KAULT né le 12 octobre 1965 à Blois (41), de nationalité française, demeurant 49, rue Henri Barbusse 92190 MEUDON*
- *Monsieur Didier NICOLAI-GUERIN, né le 26 mars 1969 à Paris 75016, de nationalité française, demeurant à Fort de France, 16 Route des rochers*
- *Monsieur Stéphane PLAISSY, né le 4 janvier 1969 à Paris 75018, de nationalité Française, demeurant à Le Robert 97231 pointe la Rose*

Durée des mandats d'administrateurs : 6 années

Expiration des mandats : 27 juin 2024

Les principales qualités attendues d'un administrateur sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil d'administration, la compréhension du monde économique (et plus particulièrement immobilier) et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes, l'intégrité.

1.3. Conditions de préparation des travaux du Conseil d'administration et limitations des pouvoirs des Directeurs Généraux

Le Conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux orientations stratégiques, économiques, financières et technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre.

La Société est dirigée par un Président Directeur Général qui assume, avec sa Direction Générale, la gouvernance de la Société.

En sa qualité de Président du Conseil d'administration, le Président :

- arrête les documents préparés par les services internes de la Société ;
- organise et dirige les travaux du Conseil d'administration ;
- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;

En sa qualité de Directeur Général, le Président Directeur Général exerce ses pouvoirs dans les limites des prescriptions légales.

La mission du Président Directeur Général est régulièrement visée par les administrateurs lors des conseils d'administration.

L'étendue des pouvoirs du Président Directeur Général est fixé par le conseil d'administration. Les administrateurs dans leurs fonctions, contrôlent l'action du Président Directeur Général

1.4. Réunions et activités du Conseil

Le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société. En particulier, il :

- désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise et contrôlent leur gestion ;
- débat des opérations majeures envisagées par la Société ;
- se tient informé de tout événement important concernant la Société ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers, à travers les comptes qu'il arrête, et le rapport annuel qu'il établit ;
- convoque et fixe l'ordre du jour des Assemblées générales des actionnaires ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

A ce titre, il s'assure notamment :

- de la bonne définition des pouvoirs dans l'entreprise ainsi que du bon exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société ;
- du fait qu'aucune personne ne dispose des pouvoirs d'engager la Société sans contrôle ;
- du bon fonctionnement des organes internes de contrôle.

Le Président porte à la connaissance du Conseil tout problème où, plus généralement, tout fait remettant en cause la mise en œuvre d'une orientation stratégique de la S.A. GROUPIMO.

Conformément aux dispositions de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, le Commissaire aux comptes de la Société est convoqué à toutes les séances du Conseil qui examinent ou arrêtent les comptes sociaux et consolidés.

1.5. Information des administrateurs de la Société

Afin de permettre aux membres du Conseil de préparer au mieux les sujets devant être examinés lors de chaque séance, ceux-ci reçoivent un dossier comportant l'information nécessaire à la préparation des sujets figurant à l'ordre du jour.

Hors séances du Conseil, les administrateurs peuvent se faire communiquer toutes les informations importantes concernant la Société.

1.6. Tenue des réunions

Les réunions du Conseil se sont déroulées au siège social de la société.

1.7. Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis par le secrétaire général du Conseil (Monsieur Didier NICOLAI-GUERIN assure pour l'heure cette fonction) à l'issue de chaque réunion. Le projet est communiqué à tous les administrateurs afin qu'ils fassent part de leurs observations. Il est ensuite soumis par le Président à l'approbation des administrateurs lors du conseil d'administration suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

1.8. Mode de fonctionnement de la Direction

La Direction Générale de la Société était assurée depuis le mois de décembre 2006 par Monsieur Stéphane PLAISSY.

Monsieur Stéphane PLAISSY travaille en coordination directe avec sa direction générale, notamment :

- Philippe KAULT qui est Directeur Général Délégué, et de Didier NICOLAÏ qui est Directeur Général Délégué

Des réunions entre ces intervenants sont organisées régulièrement afin d'assurer un reporting efficace à la Direction.

En sus, des réunions hebdomadaires sont organisées afin d'assurer une bonne circulation de l'information de la société. Ensuite, chaque directeur à la charge d'organiser au moins une fois par semaine une réunion avec ces services et collaborateurs.

1.9. Les jetons de présence

Les administrateurs n'ont pas reçu de jetons de présence au cours de l'exercice 2023.

2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Le contrôle interne est défini comme un processus mis en œuvre par les dirigeants et le personnel destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la sécurité des actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

2.1. Présentation et organisation de la Société

Les salariés et collaborateurs de la Société sont répartis sur le site de trident :

Agence	adresse mail	téléphone	fax	Adresse
Trident	contact@groupimo.com	05 96 75 76 77	05 96 75 09 65	Trident 12-14 avenue Louis Domergue 97200 Fort de France

Les aspects juridiques sont traités par notre service Juridique (juridique@groupimo.com) aidé selon le domaine de spécialisation de chaque problématique de cabinets d'avocats externes.

Toutes décisions et signatures de contrats engageant la Société sont centralisées au niveau des différentes directions et de la Direction Générale.

Toutes les Directions Administratives de la Société sont regroupées avec la direction du Front office, au siège afin d'accentuer la cohérence de la Direction.

2.2. Objectifs et limites du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion, de réalisation des opérations et les actions du personnel permettent d'atteindre les objectifs fixés par la Direction pour la bonne exécution de sa stratégie ;
- de vérifier que les informations comptables et financières communiquées sont fiables et représentatives de l'activité et de la situation du groupe ;
- de s'assurer que les lois et réglementations en vigueur sont respectées.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

La Société dispose d'un service Qualité qui s'occupe de faire converger grâce à la mise en place d'audit : le contrôle interne, le système de management de la qualité et la maîtrise des risques (qualite@groupimo.com).

2.3. Les acteurs du contrôle interne

Les activités de contrôles opérationnels sont réalisées par les responsables de sites ou les responsables métiers (commercial/administration des ventes, production/qualité, achats, administration et finances).

Les opérations de contrôle interne sont supervisées par la Direction Générale.

La Société se fait assister au besoin par des prestataires extérieurs : avocats pour la prévention et la gestion des contentieux, experts comptables pour l'assistance à la comptabilité.

2.4. Processus de contrôle des risques principaux

5 composantes seront étroitement liées afin de répondre efficacement à la stratégie et au développement de la Société.

1. Une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des procédures, des modes opératoires, des systèmes d'information, des outils et des pratiques appropriés.
2. La diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités.
3. Un système de recensement, d'analyse et de gestion des risques.
4. Des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société.
5. Une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement. Cette surveillance s'appuiera sur la fonction d'audit interne de la société. Il s'agira de vérifier l'adéquation entre la réalité du terrain et les objectifs du groupe.

A cet effet, un système d'information est opérationnel et reste le vecteur principal des 5 points cités ci-dessus.

Risques liés à la stratégie et au développement de la Société

La Direction Générale , qui est en contact direct et quotidien avec les différents responsables de sites, bénéficie d'une remontée régulière d'informations financières et commerciales afin de faire évoluer rapidement les infrastructures et les capacités humaines si nécessaire.

Par ailleurs, la Direction Générale entretient des liens privilégiés avec l'ensemble des fournisseurs et prestataires de services qui permettent à la Société de proposer des produits innovants par rapport à ceux de ses concurrents et d'être très réactive aux attentes des clients.

Risques relatifs à l'activité

Les risques relatifs aux fonctions principales de la Société sont principalement couverts par la mise en place d'états de suivi réalisés sous forme de reporting régulier (c'est le cas pour chacun des métiers avec un suivi par rapport aux objectifs qui est publié chaque mois).

Risques liés aux fonctions support

Les fonctions support comprennent le management du personnel, la finance, le juridique, les systèmes d'information.

3. Préparation de l'information financière

Plusieurs procédures ont été mises en place afin de s'assurer du contrôle de la gestion financière et de la bonne information comptable de la Société et afin de l'adapter aux nécessités d'information du public dans le cadre de sociétés admises aux négociations sur un marché organisé et faisant appel public à l'épargne.

L'information financière et comptable fait l'objet d'un *reporting* quasi-permanent à la Direction Générale.

La Direction Générale fait appel à des experts externes chaque fois que cela s'avère nécessaire afin de répondre à l'ensemble des problématiques.

La direction générale et ses équipes, assurent notamment la coordination du processus de clôture et le suivi des opérations fiscales.

3.1. Système d'information

Le logiciel SAGE est actuellement utilisé pour la partie comptable. Le logiciel INVOKE EXPLORER est utilisé pour établir les liasses fiscales. Les logiciels métiers sont Vilogi pour la gestion et la copropriété, Windiags pour les diagnostics, Novanet pour le courtage d'assurance, et Redmine en CRM global (open source).

Le Système d'Information Décisionnelle (SID) se développe autour de Redmine dans lequel a été intégré un CRM.

3.2. Processus budgétaire

Chaque année la Direction Générale établit un compte de résultat prévisionnel pour la Société. Ce compte de résultat est validé par les différents services sur la base des choix stratégiques. Ce budget donne lieu à une actualisation des hypothèses retenues lorsque cela est nécessaire.

3.3. Processus d'arrêté comptable semestriel et annuel

Le processus d'arrêté comptable est confié à la comptabilité société. Celle-ci travaille en étroite collaboration avec les autres départements qui lui apportent toutes les informations dont elles ont la responsabilité. En particulier :

- Les responsables de sites et services
- La comptabilité mandant

3.4. Gestion de la trésorerie et contrôle des paiements

La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction Générale. Les rapprochements bancaires sont revus régulièrement et le plan de trésorerie à court terme est ajusté quotidiennement. Les engagements hors bilan font l'objet d'un recensement annuel par le service comptabilité société.

Toutes les factures font l'objet d'un contrôle par le responsable du site ou du métier qui a engagé la dépense ou par les Directeurs généraux.

Seuls ont le pouvoir de signer les chèques et ordres de virement :

- les directeurs généraux
- les cadres comptables spécialement habilités pour la comptabilité mandant
- les cadres spécialement habilités pour la comptabilité société

La Direction Générale surveille le niveau de la trésorerie au quotidien.

3.5. Procédures de suivi des actifs

La Société a formalisé des procédures de suivi des actifs. Spécifiquement dans le cadre de l'obligation réglementaire d'amortissement et de provisions sur les fonds de commerce.

Compte tenu de son activité et de son organisation, les actifs les plus sensibles sont constitués par les valeurs de ses participations. De fortes régularisations sont à prévoir à l'issue des tests et des recensements effectués pour se conformer à la législation en vigueur, et donner une valeur plus réelle des actifs des filiales, et de leur valorisation au bilan de la holding.

3.6. Procédures de contrôle de la communication financière

La Société est cotée sur le marché d'Eurogrowth depuis juillet 2007. La Société est tenue d'informer le marché et ses actionnaires de tout élément significatif intervenant et pouvant avoir une incidence sur son cours de bourse.

La communication financière est préparée par la comptabilité société, à l'exception de celle qui n'est pas liée à des données comptables.

Toute communication financière, y compris les communiqués de presse, les rapports de gestion et les états financiers sont rédigés/revus de manière transversale par la Direction Générale, et pour les opérations le nécessitant un cabinet d'avocats. Ils sont soumis à l'ensemble des administrateurs avant publication.

De façon à limiter le risque d'une communication erronée ou contradictoire, la Société a recours à la société In extenso

XVIII. Rapport sur la responsabilité sociale des entreprises

Ainsi que [nous avons pu l'affirmer](#) et que nous le mettons en pratique au quotidien, la Rse (Esg) est un point important chez Groupimo. Groupimo a ainsi obtenu la note de 79/100 au test en termes de maturité en matière de Rse (voir rapport Rse annexe 6).

Conclusions de la Direction

Ce rapport a été préparé par la Direction générale.

La Société est consciente de la nécessité de gérer au mieux ses procédures liées aux processus opérationnels, afin d'améliorer ses marges et son résultat et afin de se conformer aux exigences d'information liées à son statut de société dont les titres sont négociés sur un marché organisé et faisant appel public à l'épargne.

A cet effet, une lecture exhaustive du présent rapport sera donnée lors de la prochaine réunion de Direction pour que chacun puisse l'appréhender au mieux.

La Direction estime que les mesures décidées, dont la mise en œuvre prend par nature du temps, sécurisent et amélioreront sensiblement l'information et le contrôle interne, à chacune des étapes de production et de gestion (financière, commerciale et comptable) et à protéger les actionnaires et le marché.

Nous espérons que ces propositions remporteront votre agrément et que vous voudrez bien émettre un vote favorable aux résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration
Le 16 Mai 2024

ANNEXE 1- Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices

Nature des indications	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2020	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2023
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 297 076	1 297 076	1 325 876	1 325 876	1 325 876
Nombre des actions ordinaires existantes	12 970 760	12 970 760	1 325 876	1 325 876	1 325 876
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxe	959 223	1 041 082	1 374 719	1 164 151	1 129 289
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	279 291	618 894	269 025	76 267	205 870
Impôts sur les bénéfices	-95 212	-94 106	-28 074	-3 540	112 682
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	438 893	635 505	753 010	55 288	-371 328
Résultat distribué	0	50 586	200 009		
III. Résultats par action					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0.021	0.055	0.224	0.060	0.070
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.033	0.049	0.568	0.0417	-0.280
Dividende attribué à chaque action (a)	0	0.0039	0.0154		
IV. Personnel Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	8	8	10	9	4
Montant de la masse salariale de l'exercice	304 469	248 121	386 632	361 120	249 893

Dettes Fournisseurs au 31.12.2023

GROUPIMO

Échéances 31/12/23	Dettes échues à la clôture	Échéances à J+15	Échéances entre J+16 et J+30	Échéances entre J+31 et J+45	Échéances entre J+46 et J+60	Échéances au-delà de J+60	Hors échéance	Total Dettes Fournisseurs
Fournisseurs A00	181 612 €	54 €	11 028 €	1 074 €	5 960 €	- €		199 729 €
Fournisseurs B00	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
Fournisseurs C00	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
Fournisseurs D00	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
Fournisseurs E00	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
Fournisseurs Groupe	547 €	- €	- €	- €	- €	- €		547 €
Total à payer	182 159 €	54 €	11 028 €	1 074 €	5 960 €	- €	- €	200 276 €
Factures non parvenues	32 580 €							32 580 €
Avances et Acomptes -	2 014 €						-	2 014 €
Autres Avoirs	- €							- €
TOTAL	212 726 €	54 €	11 028 €	1 074 €	5 960 €	- €	- €	230 842 €

Créances Clients au 31.12.2023

GROUPIMO

Échéances 31/12/23	Dettes échues à la clôture	Échéances à J+15	Échéances entre J+16 et J+30	Échéances entre J+31 et J+45	Échéances entre J+46 et J+60	Échéances au-delà de J+60	Hors échéance	Total Créances Clients
Clients A00	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
Clients B00	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
Clients C00	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
Clients D00	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
Clients E00	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
Clients Groupe	795 691 €	- €	58 883 €	- €	77 849 €	543 230 €		1 475 653 €
Total à payer	795 691 €	- €	58 883 €	- €	77 849 €	543 230 €	- €	1 475 653 €
Clients douteux		253 178 €						253 178 €
Factures à établir		- €						- €
Clients Intérêts courus		1 320 €						1 320 €
Clients Avoirs à établir		- €						- €
Autres Avoirs		- €						- €
TOTAL	1 050 189 €	- €	58 883 €	- €	77 849 €	543 230 €	- €	1 730 151 €

ANNEXE III - GARANTIE GROUPIMO au 31 12 2023

AGENCES	SMA BTP	ACTIVITES	MONTANT DE LA GARANTIE	C.P.
GROUPIMO GESTION	001 587235	GESTION TRANSACTION	2 000 000 110 000	97212018000021251
MIG GUYANE	001 587219	GESTION SYNDIC	490 000 110 000	97312018000034181
#MARTINIQUESYNDIC (FONTENOY)	001 599578	SYNDIC GESTION TRANSACTION	2 400 000	97212017000022056



Annexe IV - Liste Mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux de Groupimo au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (Article 225-102-1 alinéa 3 code de commerce)

DIRIGEANTS

Monsieur Stéphane PLAISSY
Né le 4 janvier 1969 à Paris (18^e)

GROUPIMO (SA), Président du Conseil d'Administration, Administrateur, Président Directeur Général,
M.I. GUYANE (SARL), Cogérant
SPL (EURL), Gérant

Monsieur Didier NICOLAI
Né le 26 mars 1969 à Paris (16^e)

GROUPIMO (SA), Administrateur, Directeur Général Délégué
GROUPIMO GESTION (SARL), Gérant
COMAPHI (SARL), Gérant
M.I. GUYANE (SARL), Gérant
LES TERRASSES DE L'ENCLOS (SCI), Gérant
SCI LYBY (EURL), Gérant
DNI (EURL), Gérant
DIN (EURL), Gérant
ELGER, (S.A.S), Président
FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE (SARL), Cogérant

Monsieur Philippe KAULT
Né le 12 octobre 1965 à Blois

GROUPIMO (SA), Administrateur, Directeur Général Délégué
DFA (SARL), Gérant
PK (EURL), Gérant
PAK (EURL), Gérant
KAPIMAT (SARL), Gérant



Groupimo.fr



0596 76 62 26 • Contact@groupimo.com • 12/14 Av. Louis Domergue - Imm. Le Trident Bat A - Montgéralde - 97200 FORT DE FRANCE

Groupimo, SA représentée par le PDG en exercice. IBAN : FR76 1287 9000 0100 2211 2214 093 - BIC : DELUFR22XXX - DOM : DELUBAC
RCS FORT DE FRANCE TMC N° 432 271 534 00070 au capital de 1 325 876 €



Identifiant	nature titre	Quantité totale	Quantité votes simples	Quantité votes doubles	Nombre de voix	Civilité	Nom	Prénom
0000066	Nominatif Pur	4 582	1000	3582	8164	MME	PLAISSY	EMMANUELLE
0000065	Nominatif Pur	4 025	300	3725	7750	M.	PATEROUR	FRANCE
0000095	Nominatif Pur	3 680	1000	2680	6360	MME	CYRIES	CATHERINE
0000205	minatif Adminis	6 300	6300	0	6300	M.	MONROUX	MAXIME
00000184	Nominatif Pur	5 360	5000	360	5720	M.	TADI	STIDE
00000206	minatif Adminis	5 163	5163	0	5163	MME	LEROUX	FLORENCE
00000147	Nominatif Pur	2 690	1000	1690	4380	M.	GUEDJ	DAVID
00000231	Nominatif Pur	3 000	3000	0	3000	M.	LANCELOT	GUILLAUME
00000091	Nominatif Pur	1 700	500	1200	2900	MME	BIENVENU	MONIQUE
00000061	Nominatif Pur	2 180	2000	180	2360	M.	NONNON	HARRY
00000186	Nominatif Pur	1 180	0	1180	2360	M.	LOTHAIRE	JEAN
00000187	Nominatif Pur	1 180	0	1180	2360	MME	ANTONIN	PEGGY
00000071	Nominatif Pur	1 100	0	1100	2200	M.	SY	SADA
00000090	Nominatif Pur	1 200	200	1000	2200	MME	BERNARD	SANDRA
00000128	Nominatif Pur	1 190	200	990	2180	MME	VALIDE	CELIA
00000200	Nominatif Pur	2 090	2000	90	2180	M.	ANQUEZ	JOHAN
00000182	Nominatif Pur	1 330	500	830	2160	M.	PEROUMAL	JOEL
00000179	Nominatif Pur	1 050	0	1050	2100	M.	MALINDO	RONY
00000189	minatif Adminis	1 027	0	1027	2054	M.	CHAROBERT	JEAN-LUC
00000120	Nominatif Pur	1 070	200	870	1940	MME	PIERRODE	MARIE-CLAUDE
00000077	Nominatif Pur	1 039	200	839	1878	MME	ZAMEO	SOLANGE
00000130	Nominatif Pur	870	0	870	1740	MME	ZOZIME	COLETTE
00000028	Nominatif Pur	825	0	825	1650	MME	BEUCHARD	PASCALINE
00000093	Nominatif Pur	770	0	770	1540	MME	BONVENT	SYLVIA
00000041	Nominatif Pur	642	0	642	1284	M.	GACHET	LUDOVIC
00000068	Nominatif Pur	602	0	602	1204	MME	RICHARD	FLORENCE
00000199	Nominatif Pur	1 090	1000	90	1180	M.	BERNARD	FABIEN
00000185	Nominatif Pur	574	0	574	1148	M.	GRIVALLIERS	YANN
00000181	Nominatif Pur	550	0	550	1100	MME	MOUFLARD	MAHILE
00000039	Nominatif Pur	522	0	522	1044	MLLE	FOURNIER	SANDRINE
00000100	Nominatif Pur	515	0	515	1030	MME	EMELIE	ELIANE
00000007	Nominatif Pur	503	0	503	1006	M.	GUICHARD	CHARLES
00000037	Nominatif Pur	502	0	502	1004	M.	FEFFER	NICOLAS
00000045	Nominatif Pur	502	0	502	1004	M.	HUNAUT	JEAN-YVES
00000046	Nominatif Pur	502	0	502	1004	M.	JEDRZEJOWSKI	LUDOVIC
00000047	Nominatif Pur	502	0	502	1004	M.	LAFFITE	STEPHANE
00000049	Nominatif Pur	502	0	502	1004	M.	LAFON	ERIC
00000070	Nominatif Pur	502	0	502	1004	MLLE	SPERZAGNI	CLAIRE
00000125	Nominatif Pur	500	0	500	1000	MME	ROUSSELET	BRIGITTE
00000142	Nominatif Pur	500	0	500	1000	M.	DENARIEZ	JEROME
00000157	Nominatif Pur	500	0	500	1000	M.	MEUBLAT	YANN
00000214	Nominatif Pur	1 000	1000	0	1000	MME	PANZO	ANAISE
00000227	Nominatif Pur	1 000	1000	0	1000	M.	BERNARD	FABIEN
00000005	Nominatif Pur	484	0	484	968	MME	NICOURT	FLORENCE
00000118	Nominatif Pur	460	0	460	920	M.	ORESTILE	FREDDY
00000059	Nominatif Pur	451	0	451	902	M.	NAKACHE	NICOLAS
00000126	Nominatif Pur	400	0	400	800	M.	SCHAFFER	DIDIER
00000212	Nominatif Pur	800	800	0	800	M.	MELINARD	QUINCY
00000223	Nominatif Pur	800	800	0	800	M.	ROCH	CEDRIC
00000228	Nominatif Pur	700	700	0	700	MME	JEAN CHARLES	MAUD
00000025	Nominatif Pur	348	0	348	696	M.	BAPTISTE	KARL
00000058	Nominatif Pur	512	500	12	524	MLLE	MICHANOL	ANDREE
00000064	Nominatif Pur	250	0	250	500	MME	PAOLPI	VERONIQUE
00000218	Nominatif Pur	500	500	0	500	MME	PIQUIONNE	NICOLETTA
00000224	Nominatif Pur	500	500	0	500	M.	STOUPAN	BRUNO
00000229	Nominatif Pur	500	500	0	500	M.	JUSTIN	LOIC
00000051	Nominatif Pur	240	0	240	480	M.	LEGRAND	STEPHANE
00000073	Nominatif Pur	230	0	230	460	MME	VICTOR	SUZANNE
00000016	Nominatif Pur	222	0	222	444	MLLE	REHEISSER	LAETITIA
00000029	Nominatif Pur	180	0	180	360	MME	BROC	CAMILLE



Identifiant	nature titre	Quantité totale	Quantité votes simples	Quantité votes doubles	Nombre de voix	Civilité	Nom	Prénom
00000195	Nominatif Pur	180	0	180	360	M.	BRUN	FLORIAN
00000197	Nominatif Pur	180	0	180	360	MLLE	MILOME	GHYLAINE
00000177	Nominatif Pur	177	0	177	354	M.	SCHAAL	MAXIME
00000032	Nominatif Pur	150	0	150	300	M.	DESCHAMPS	PATRICE
00000056	Nominatif Pur	150	0	150	300	M.	MARAJO	MARC-ANDRE
00000176	minatif Adminis	150	0	150	300	M.	NICOLIN	JEAN
00000193	Nominatif Pur	250	200	50	300	MLLE	MAYAUT	SONIA
00000215	Nominatif Pur	300	300	0	300	MME	SIVATTE	JESSICA
00000067	Nominatif Pur	130	0	130	260	MLLE	RAYSSAC	NADINE
00000122	Nominatif Pur	200	200	0	200	MME	RANGON	MARIE-LINE
00000145	Nominatif Pur	100	0	100	200	MME	DJIAN	SANDRINE
00000191	Nominatif Pur	100	0	100	200	MLLE	ROBERTSON	STEPHANIE
00000207	Nominatif Pur	200	200	0	200	M.	PLAISSY	JEREMY
00000209	Nominatif Pur	200	200	0	200	MME	BARRACO	JULIE
00000211	Nominatif Pur	200	200	0	200	M.	LANOIX	LIONEL
00000213	Nominatif Pur	200	200	0	200	M.	NAGELS	GUILLAUME
00000216	Nominatif Pur	200	200	0	200	M.	VIERSAC	GILBERT
00000217	Nominatif Pur	200	200	0	200	MME	APOCALE	ELODIE
00000219	Nominatif Pur	200	200	0	200	MME	PIQUIONNE	NICOLETTA
00000220	Nominatif Pur	200	200	0	200	M.	ROSET	ANDY
00000222	Nominatif Pur	200	200	0	200	MME	VILOCY	ANGELE
00000225	Nominatif Pur	200	200	0	200	M.	BRIGHTON	ALBERT
00000230	Nominatif Pur	200	200	0	200	M.	KICHEMIN	CQUES MATHIEU
00000031	Nominatif Pur	90	0	90	180	MME	CROUZIL	SOPHIE
00000075	Nominatif Pur	90	0	90	180	M.	WALOSZEK	LAURENT
00000174	Nominatif Pur	85	0	85	170	M.	BERHABE	RAPHAEL
00000198	Nominatif Pur	80	0	80	160	MLLE	PETRO	GAELE
00000196	Nominatif Pur	79	0	79	158	M.	RODRIDE	MARVIN
00000072	Nominatif Pur	75	0	75	150	M.	TRABON	DANY
00000035	Nominatif Pur	60	0	60	120	MME	DUVENTRU	DANIELLE
00000048	Nominatif Pur	60	0	60	120	M.	LAFON	ANTHONY
00000055	Nominatif Pur	60	0	60	120	M.	MACHUE	YVES-PIERRE
00000078	Nominatif Pur	60	0	60	120	MLLE	GRANGE	AMANDINE
00000104	Nominatif Pur	60	0	60	120	MME	GERMAIN	CECILE
00000105	Nominatif Pur	60	0	60	120	MME	GRAINE	ISABELLE
00000112	Nominatif Pur	60	0	60	120	MME	LUQUET	ANNE
00000121	Nominatif Pur	60	0	60	120	MME	PLACIDE	PAUL
00000151	Nominatif Pur	50	0	50	100	M.	JEAN-MARIE	HERVE
00000158	Nominatif Pur	50	0	50	100	M.	MILARD	YOANN
00000162	Nominatif Pur	50	0	50	100	M.	PRIVAT	RAPHAEL
00000164	Nominatif Pur	50	0	50	100	M.	RIBAL	KARL
00000173	Nominatif Pur	50	0	50	100	MME	WILLIAM-GAZIN	PATRICIA
00000192	Nominatif Pur	50	0	50	100	M.	DUGUET	PASCAL
00000194	Nominatif Pur	50	0	50	100	MLLE	LOUISOR	CORINE
00000208	Nominatif Pur	100	100	0	100	M.	AUGUSTINE	BRICE
00000221	Nominatif Pur	100	100	0	100	MME	ZAMON	MELINDA
00000226	Nominatif Pur	100	100	0	100	M.	CADARE	JEREMY
00000052	Nominatif Pur	45	0	45	90	M.	LEGROS	JEAN-PHILIPPE
00000074	Nominatif Pur	41	0	41	82	MME	VILLET	NELLY
00000033	Nominatif Pur	39	0	39	78	MME	DINTIMILLE	CARINNE
00000021	Nominatif Pur	37	0	37	74	M.	ABELA	ALEX
00000030	Nominatif Pur	37	0	37	74	MME	CORREIA	SANDRA
00000010	Nominatif Pur	30	0	30	60	MLLE	LEGRAND	MYRIAM
00000050	Nominatif Pur	30	0	30	60	MLLE	LAVOL	CYNTHIA
00000057	Nominatif Pur	30	0	30	60	MME	MARCHAND	CATHERINE
00000088	Nominatif Pur	20	0	20	40	MME	BARCLAY	CORINNE
00000098	Nominatif Pur	20	0	20	40	M.	DINTIMILLE	JUDE
00000110	Nominatif Pur	20	0	20	40	MME	LOUEMBA	LYDIE
00000114	Nominatif Pur	20	0	20	40	MME	MARCELINE	ELZA
00000116	Nominatif Pur	20	0	20	40	MME	MONTARON	ISABELLE



Identifiant	nature titre	Quantité totale	Quantité votes simples	Quantité votes doubles	Nombre de voix	Civilité	Nom	Prénom
00000117	Nominatif Pur	20	0	20	40	MME	NOLBAS	LEILA
00000119	Nominatif Pur	20	0	20	40	MME	PHILBERT	SONIA
00000203	minatif Adminis	36	36	0	36	M.	LEGGHE	SEBASTIEN
00000017	Nominatif Pur	15	0	15	30	M.	MARMONT	JULES
00000026	Nominatif Pur	15	0	15	30	MME	BEMATOL	DIELETTE
00000040	Nominatif Pur	15	0	15	30	MLLE	FRANCOIS	ALEXANDRA
00000043	Nominatif Pur	15	0	15	30	M.	GROSOL	FRITZ-GAEL
00000053	Nominatif Pur	15	0	15	30	MME	LESNE	FRANCOISE
00000054	Nominatif Pur	15	0	15	30	MLLE	LORIENT	LAETITIA
00000069	Nominatif Pur	15	0	15	30	MME	ROUSSEAU	CECILE
00000024	Nominatif Pur	12	0	12	24	MME	IE DE POMPIGI	MAYLIS
00000027	Nominatif Pur	12	0	12	24	MME	BEREAU	GUYLAINE
00000080	Nominatif Pur	12	0	12	24	M.	DUSSAUX	JEAN-CLAUDE
00000201	minatif Adminis	12	0	12	24	M.	CHAPOUTHIER	MARC
00000011	Nominatif Pur	10	0	10	20	MLLE	PELLEN	NOLWEN
00000086	Nominatif Pur	10	0	10	20	MME	ARMOUGON	MAEVA
00000096	Nominatif Pur	10	0	10	20	MME	DE LAVEAU	JEANINE
00000124	Nominatif Pur	10	0	10	20	MME	REMAN	JULIETTE
00000132	Nominatif Pur	10	0	10	20	M.	BARNOUTIN	ADRIEN
00000135	Nominatif Pur	10	0	10	20	MME	BRIGANT	SANDRA
00000136	Nominatif Pur	10	0	10	20	MME	BRONDEL	CELINE
00000140	Nominatif Pur	10	0	10	20	M.	CONTARIN	LAURENT
00000148	Nominatif Pur	10	0	10	20	MME	GUSTO	MARTINE
00000149	Nominatif Pur	10	0	10	20	MME	HOURDEAUX	REGINA
00000153	Nominatif Pur	10	0	10	20	MME	LEVY	ANNIE
00000165	Nominatif Pur	10	0	10	20	MME	RIVIERE	YVETTE
00000166	Nominatif Pur	10	0	10	20	MME	ROBERT	CHRISTELLE
00000169	Nominatif Pur	10	0	10	20	M.	SALGUEIRO	DANIEL
00000171	Nominatif Pur	10	0	10	20	MME	TIREAU	MARTINE
00000172	Nominatif Pur	10	0	10	20	M.	VELASCO	ALEXIS
00000180	Nominatif Pur	10	0	10	20	MME	MARIE-JOSEPH	CEDRINE
00000023	Nominatif Pur	7	0	7	14	MME	AMOUGON	MAEVA
00000202	minatif Adminis	7	0	7	14	M.	KORMANN	LOUIS
00000012	Nominatif Pur	5	0	5	10	M.	GOUYER	JEROME
00000022	Nominatif Pur	3	0	3	6	MME	AIGLE	RENE
00000038	Nominatif Pur	3	0	3	6	MLLE	FERVEL	ANNE
00000042	Nominatif Pur	3	0	3	6	MME	GALIPO	EVELYNE
00000060	Nominatif Pur	3	0	3	6	MLLE	NOEL	PATRICIA
00000019	Nominatif Pur	1	0	1	2	M.	PELISSIER	PIERRE-YVES
00000020	Nominatif Pur	1	0	1	2	MME	LALIRE	GISLAINE
00000082	Nominatif Pur	1	0	1	2	MLLE	PICANDET	MARIE-PAULE
Totaux		80 406	39099	41307	121713			
Identifiant	nature titre	Quantité totale	Quantité votes simples	Quantité votes doubles	Nombre de voix	Civilité	Nom	Prénom
PUBLIC	Action aux porte	311 433	311 433	0	311 433			
PUBLIC	Nominatif	80 406	30 499	31 320	93 139			
ACTIONNAIRES MAJORITAIRES		934 037	0	934 037	1 868 074			
00000204	minatif Adminis	311 175	0	311 175	622 350	M.	COLAI-GUERIN	DIDIER
00000085	Nominatif Pur	2 300	0	2 300	4 600	M.	COLAI-GUERIN	DIDIER
00000190	minatif Adminis	326 744	0	326 744	653 488		EURL SPL	
00000083	minatif Adminis	293 818	0	293 818	587 636	M.	KAULT	PHILIPPE
	Cumul	1 325 876	341 932	965 357	2 272 646			

The logo for ACESIA is centered within a white circle. The word "ACESIA" is written in a sans-serif font, with the letter "A" in black and the letter "C" in a teal color. The background of the top half of the page is a teal color with a white circle containing the logo.

ACESIA

RAPPORT D'AUTO-ÉVALUATION

Auto-evaluation report

afnor
CERTIFICATION



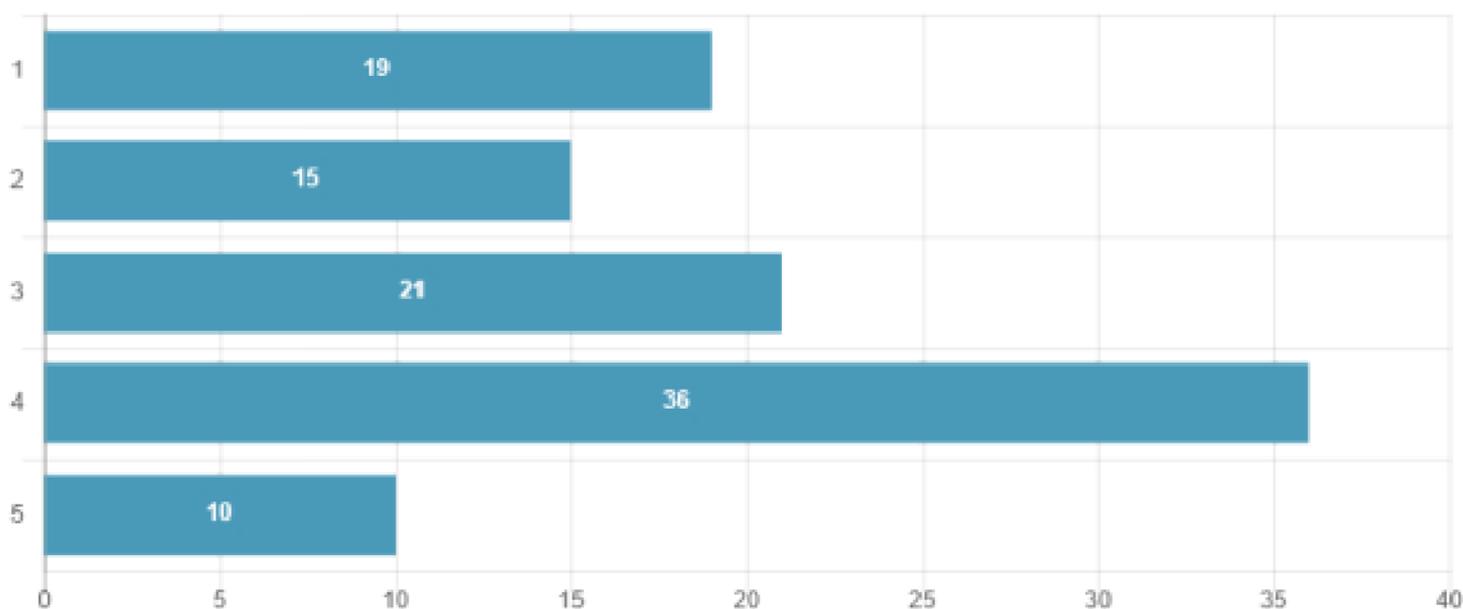
Secteur d'activité : **Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises**
Effectif : **Moins de 10 salariés**



Notes globales auto-déclarées

79/100

Pondérations des thèmes



1 : Vision en termes de responsabilité sociétale et gouvernance

2 : Déploiement de la démarche RSE et communication

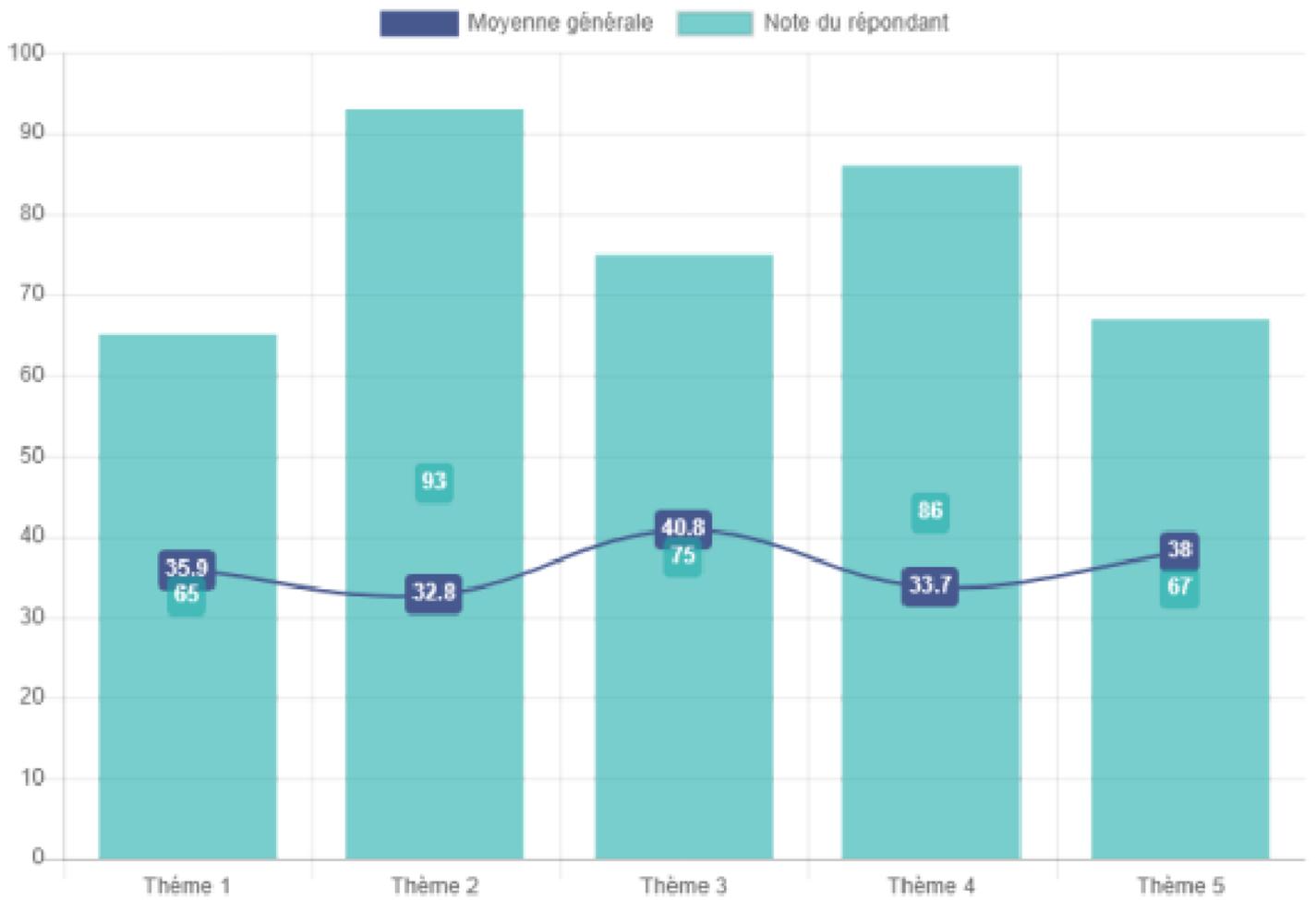
3 : Ressources humaines, relations et conditions de travail

4 : Modes de production, de consommation durables et questions relatives aux consommateurs

5 : Performance RSE de l'entreprise

Rapport de synthèse - Diag RSE online

Résultats par thème



65 35.9

93 32.8

75 40.8

86 33.7

67 38

Rapport de synthèse - Diag RSE online

Répartition par engagement

1 : Réflexion globale sur l'activité et le modèle économique 6 67

technologique et réglementaire en lien avec la RSE **3 67 8** :
Communication interne et externe **4 100 9** : Formation et
compétences **5 67 10** : Diversité, équité, égalité des chances **5
100 11** : Gestion de la santé et de la sécurité au travail (S&ST)
5 67 12 : Qualité de vie au travail (QVT) **6 67 13** : Innovation et
conception vers une production durable **4 100 14** : Achats
responsables **4 100 15** : Management de l'environnement **2 67
16** : Utilisation durable des ressources (eau, énergie et matière)
4 67 17 : Gestion et traitement des rejets, émissions dans l'air,
effluents dans l'eau... **4 100 18** : Protection des écosystèmes et
de leur biodiversité **4 67 19** : Protection de la santé et de la
sécurité des clients, consommateurs... **5 100 20** : Satisfaction
des clients et des consommateurs finaux **5 67 21** : Ancrage
territorial et développement local **4 100**

2 : Identification et dialogue avec les parties prenantes... **5 33 3**
: Loyauté des pratiques **4 100 4** : Gouvernance et prise de
décision **4 67 5** : Identification des rôles, des responsabilités /
leadership et autorités... **4 100 6** : Management de la RSE et
intégration dans les activités de l'entreprise **4 100 7** : Veille

22 : Suivi et mesure de la performance RSE **10 67**

Rapport de synthèse - Diag RSE online



THÈME 1 : Vision en termes de responsabilité sociétale et gouvernance

Réponse sélectionnée par l'évalué :

Niveau 2 : La stratégie de RSE est formalisée dans le cadre d'une politique RSE, elle est adaptée à la nature de l'activité et à la taille de l'entreprise, sur la base d'un état des lieux de ses actions de RSE. La politique RSE comprend des objectifs à atteindre et des indicateurs de suivi ont été établis.

Actions mises en oeuvre :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Réponse sélectionnée par l'évalué :

Niveau 1 : L'entreprise connaît précisément les parties prenantes qui ont un lien direct, contractuel ou non, avec ses activités et connaît ses principaux enjeux RSE sectoriels.

Actions mises en oeuvre :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Rapport de synthèse - Diag RSE online

Réponse sélectionnée par l'évalué :

Niveau 3 : L'entreprise impose des pratiques éthiques à ses transactions. Elle dispose d'outils de prévention, d'alerte et de suivi qui assurent la loyauté de sa conduite dans la mise en œuvre de ses activités. Ces outils sont connus et appliqués aussi bien par le personnel que la direction. L'entreprise a mis en place des actions de formation des équipes à l'éthique des affaires. Un/des référent(s) interne(s) dédié(s) au management des risques éthiques est/sont désigné(s). L'entreprise se base sur les référentiels, textes

réglementaires et normatifs sur l'anti-corruption, la protection des lanceurs d'alerte, la loyauté des pratiques, etc.

Actions mises en oeuvre :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Réponse sélectionnée par l'évalué :

Niveau 2 : L'entreprise a mis en œuvre un processus de prise de décision prenant compte des attentes des parties prenantes concernées ou impactées par les décisions

Actions mises en oeuvre :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Rapport de synthèse - Diag RSE online



THÈME 2 : Déploiement de la démarche RSE et communication

Réponse sélectionnée par l'évalué :

Niveau 3 : le responsable RSE est membre des instances décisionnelles de l'entreprise. Un comité de pilotage RSE réunissant la direction, le responsable RSE et ses référents se réunit régulièrement pour surveiller le déploiement des actions RSE et l'atteinte des objectifs. Les dirigeants et managers font preuve d'un leadership et d'une exemplarité pour témoigner d'un engagement fort sur le sujet.

Actions mises en oeuvre :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Réponse sélectionnée par l'évalué :

Niveau 3 : la Direction de l'entreprise s'assure de l'atteinte des objectifs RSE collectifs et individuels. Elle veille à la cohérence globale et à la transversalité des actions engagées en lien avec la stratégie RSE. Des objectifs RSE sont assignés à chaque niveau. La direction met en place des mécanismes de reconnaissance individuels de l'atteinte des objectifs RSE (par exemple : rémunération variable, etc.) et communique autour du partage de la valeur ajoutée (intéressement, participation, etc.). Ces mécanismes de reconnaissance individuels sont révisés régulièrement et en cohérence avec la hiérarchisation des enjeux RSE sectoriels de l'entreprise.

Actions mises en oeuvre :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Rapport de synthèse - Diag RSE online

Réponse sélectionnée par l'évalué :

Niveau 2 : L'entreprise exerce une veille sur l'ensemble des domaines de sa responsabilité sociétale, elle traduit la réglementation en exigences internes en s'assurant qu'elles sont comprises par tous et pratique des contrôles systématiques et réguliers. Elle met en place une veille permanente sur les meilleures technologies disponibles.

Actions mises en oeuvre :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Réponse sélectionnée par l'évalué :

Niveau 3 : Un plan de communication interne et externe est structuré et répond aux attentes des parties prenantes. L'entreprise dispose d'outils de communication spécifique à la RSE. L'entreprise a mis en œuvre un dispositif d'évaluation du niveau de compréhension de sa communication par ses parties prenantes internes et externes.

Actions mises en oeuvre :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Rapport de synthèse - Diag RSE online



THÈME 3 : Ressources humaines, relations et conditions de travail

Réponse sélectionnée par l'évalué :

Niveau 2 : L'entreprise dispose d'un plan de développement des compétences qu'elle applique sans discrimination. Elle a mis en place des mécanismes d'évaluation des formations et de leurs retombées en termes de performance. Elle met en place des actions de mise à niveau des compétences. Elle sensibilise ses collaborateurs à la responsabilité sociétale.

Actions mises en oeuvre :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Réponse sélectionnée par l'évalué :

Niveau 3 : Les ressources humaines sont gérées en tenant compte des diversités culturelles et sociales et en respectant les Droits de l'Homme à tous les niveaux. Cette démarche a obtenu une reconnaissance externe : Label diversité, label égalité, etc...

Actions mises en oeuvre :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Rapport de synthèse - Diag RSE online

Réponse sélectionnée par l'évalué :

Niveau 2 : L'entreprise met en place des procédures visant à surveiller, à évaluer et à consigner régulièrement les mesures de sécurité et de protection de la santé au travail, ces procédures sont périodiquement revues.

Actions mises en oeuvre :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Réponse sélectionnée par l'évalué :

Niveau 2 : L'entreprise adopte plusieurs mesures destinées à favoriser la qualité de vie au travail des collaborateurs. Elle implique les managers dans leur mise en œuvre au travers de suivi d'objectifs.

Actions mises en oeuvre :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Rapport de synthèse - Diag RSE online



THÈME 4 : Modes de production, de consommation durables et questions relatives aux consommateurs

Réponse sélectionnée par l'évalué :

Niveau 3 : L'entreprise a identifié les impacts environnementaux et sociétaux. Elle a mis en place une démarche d'éco-socio-conception et / ou une démarche d'ACV pour ses produits et services ainsi qu'une démarche d'économie circulaire avec les acteurs de son territoire ou en interne (écologie industrielle et territoriale, réutilisation, réemploi). Un processus d'innovation intègre systématiquement ces éléments afin de réduire les impacts négatifs et de lutter contre toute forme de gaspillage.

Actions mises en oeuvre :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Réponse sélectionnée par l'évalué :

Niveau 3 : Les cahiers des charges contiennent systématiquement des exigences relatives à l'environnement, aux droits de l'Homme, aux conditions sociales, à la sécurité et à la loyauté dans les affaires. Une cartographie des risques par famille d'achats a été réalisée et a permis de mettre en place une démarche d'amélioration continue, partagée avec les fournisseurs identifiés comme stratégiques et/ou à risque. Des dispositifs d'évaluation et de contrôle du risque fournisseurs sont mis en place.

Actions mises en oeuvre :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Rapport de synthèse - Diag RSE online

Réponse sélectionnée par l'évalué :

Niveau 2 : Les résultats du diagnostic initial ont été présentés, les cibles sont identifiées, un système de management de l'environnement est déployé, des actions de mise à niveau sont conduites et suivies.

Actions mises en oeuvre :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Réponse sélectionnée par l'évalué :

Niveau 2 : Par ses efforts proactifs, l'entreprise a réalisé un diagnostic de flux entrants et sortants qui lui a permis d'identifier ses principaux postes consommateurs. Elle a ainsi fortement diminué sa consommation de ressources (eau, énergie, matière) via l'amélioration technologique de ses procédés et autres initiatives relatives à l'économie de ressources.

Actions mises en oeuvre :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Rapport de synthèse - Diag RSE online

Réponse sélectionnée par l'évalué :

Niveau 3 : L'entreprise rend compte de ses initiatives de réduction, de valorisation ou de traitement de ses émissions, effluents et déchets mises en oeuvre au cours d'une période de reporting définie et significative.

Actions mises en oeuvre :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Réponse sélectionnée par l'évalué :

Niveau 2 : L'entreprise a identifié les impacts directs ou indirects de ses activités ou de ses produits sur la biodiversité et a engagé, au delà du cadre réglementaire, des mesures significatives visant à réduire et/ou compenser son interaction.

Actions mises en oeuvre :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Rapport de synthèse - Diag RSE online

Réponse sélectionnée par l'évalué :

Niveau 3 : Des solutions innovantes sont proposées en matière d'informations sur tous les aspects relatifs à la protection de la santé, des données et de la sécurité du consommateur, et plus largement sur tous les aspects en lien avec la démarche RSE de l'entreprise. Un plan de gestion de crise est mis en place pour pallier à tout incident pouvant influencer sur la santé/sécurité/données des consommateurs.

Actions mises en oeuvre :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Réponse sélectionnée par l'évalué :

Niveau 2 : L'entreprise a engagé une démarche d'écoute active des clients et consommateurs qui lui permet d'innover et de renouveler autant que nécessaire son catalogue de produits et de services en privilégiant une offre responsable. Des indicateurs sont en place permettant de mesurer l'évolution de la part de produits et de prestations durables / responsables dans l'offre.

Actions mises en oeuvre :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Rapport de synthèse - Diag RSE online

Réponse sélectionnée par l'évalué :

Niveau 3 : l'entreprise sait capitaliser sur les spécificités de son territoire pour le développement pérenne de ses activités et contribue positivement au développement durable de son territoire. L'organisation mesure sa contribution sociétale au territoire et définit des actions d'amélioration. Elle a co-construit un indicateur de mesure de son interdépendance avec son ou ses territoires en collaboration avec ses parties prenantes concernées.

Actions mises en oeuvre :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question



THÈME 5 : Performance RSE de l'entreprise

Réponse sélectionnée par l'évalué :

Niveau 2 : Une démarche RSE a été définie et les axes stratégiques font l'objet de mesure à l'aide d'indicateurs clés. Un système de reporting des indicateurs est mis en oeuvre avec une analyse des résultats et des tendances au regard des objectifs fixés.

Actions mises en oeuvre :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

